

Contribution au séminaire
"Dynamique des systèmes agraires. Problèmes fonciers et sociétés rurales"

**Terroirs aquatiques et territoires de pêche.
Enjeux fonciers halieutiques des sociétés littorales ouest-africaines**

M.C. Cormier-Salem
Géographe ORSTOM*
octobre 1993

La question foncière est au centre des études sur la dynamique des systèmes agraires. En Afrique de l'ouest en particulier, de nombreux chercheurs se sont préoccupés de définir, délimiter, cartographier les espaces agricoles et pastoraux, s'interrogeant sur les limites des terroirs -où finit la jachère, où commence la "brousse libre"?, analysant leurs structures foncières, soulignant les relations de complémentarité ou de conflit entre l'agriculture et l'élevage, révélant la logique des parcours des éleveurs pasteurs nomades. En revanche, bien peu se sont interrogés sur le statut juridique des espaces halieutiques, le plus souvent ignorés ou tenus pour marginaux.

Il faut noter que la place de la pêche est longtemps apparue comme secondaire dans les systèmes de production des sociétés rurales africaines, exception faite de quelques communautés de "spécialistes" (Bozo et Somono du Delta Intérieur du Niger, Wolof, Lébou et Niominka du Sénégal, Krou du Libéria, Fanti et Ewé du Ghana etc.). Il a fallu attendre le développement spectaculaire -car généralisé et "intensifié"¹- des activités maritimes le long des littoraux ouest-africains dans les cinquante dernières années et la multiplication des conflits entre usagers (pêcheurs, mais aussi citadins, agriculteurs, touristes etc.), pour que l'appropriation des espaces halieutiques devienne un objet de recherche privilégié². Il faut par ailleurs souligner que cette question est au coeur du débat actuel sur les ressources communes renouvelables, enjeu politique rappelé lors de la conférence mondiale sur l'environnement de Rio en mai 1992.

L'objet de cette contribution est ainsi de s'interroger sur le statut juridique des espaces halieutiques dans les sociétés littorales ouest-africaines. Dans une première étape, il s'agit de définir ces espaces, c'est-à-dire de les appréhender dans

IL'intensification des activités maritimes correspond à une augmentation à la fois du travail, du fait de l'accroissement du nombre de pêcheurs et de l'amplification des migrations maritimes, mais aussi du capital investi, du fait de l'acquisition de moyens de production plus performants telles les pirogues glacières motorisées et les sennes tournantes coulissantes.

En ce qui concerne les autres régions de monde, la bibliographie est beaucoup plus riche et ancienne (cf. article de M.C. Cormier-Salem, sous presse).

leur complexité -leurs différentes dimensions culturelles, politiques, économiques etc- et leur diversité -les différentes constructions spatiales élaborées par les communautés littorales-. Dans une seconde étape, il s'agit de montrer en quoi l'exploitation des ressources halieutiques est à l'origine d'enjeux fonciers. Des exemples concrets pris en Afrique de l'Ouest illustrent ces propos.

Diversité et complexité des espaces aquatiques

De l'appropriation de la ressource halieutique à la gestion de l'espace halieutique

De nombreux auteurs se sont interrogés -et continuent de s'interroger- sur la difficile question de la définition de la ressource en matière de pêche (notamment Revéret, 1991; Chauveau, 1991; Verdeaux, 1992;), question à laquelle est liée celle de l'appropriation: qu'il s'agisse de la mer, du stock, de la chaîne trophique ou encore du poisson, nul ne peut les saisir dans un cadre fixe et délimité, qui serait en quelque sorte l'équivalent du sol pour l'agriculture. L'appropriation dans le domaine aquatique est plus difficile à concevoir que dans le domaine à proprement foncier du fait de la nature tridimensionnelle de l'hydrosphère, de la fluidité du milieu, et de l'imprévisibilité du produit recherché.

Pourtant, cette question n'est pas propre à la pêche. En matière d'élevage, les avis divergent sur la définition de la ressource pastorale: s'agit-il de l'herbe, du troupeau, de l'accès à l'eau, du pâturage?

Cette question est par ailleurs mal posée car l'espace agricole n'est pas plus réductible au sol, que l'espace halieutique au fond marin ou à une quelconque étendue.

En matière de pêche, d'agriculture ou d'élevage, l'enjeu foncier ne porte pas sur de simples entités topographiques physiquement bornées mais sur des "espaces", entendus au sens d'espace géographique c'est-à-dire, pour reprendre les termes de

Di Méo (1991), des formations socio-spatiales, tout à la fois support et produit des pratiques des sociétés.

Ainsi, contrairement aux halieutes soucieux d'élaborer une gestion rationnelle de la ressource, -ou "durable" en conformité avec les termes de Rio-, il apparaît plus heuristique d'analyser la gestion de l'espace aquatique par les sociétés littorales. La question difficile, sinon stérile, de la définition de la ressource est dépassée par la question des différentes constructions spatiales générées par la pêche et les autres usages du milieu aquatique. Comme nous y invite Sautter (1973) -en définissant la géographie comme l'étude simultanée des formes de socialisation de l'espace et de spatialisation de la société-, il s'agit de définir simultanément l'espace qui fonde et révèle l'identité du groupe.

Dans le cadre de cette contribution, ce qui nous intéresse particulièrement, c'est l'espace en tant qu'enjeu foncier, ce sont donc les formes d'appropriation et de contrôles territoriaux élaborées par les communautés littorales. Une revue de la bibliographie sur ce sujet révèle la diversité des termes employés pour désigner les formes d'appropriation des espaces halieutiques, depuis la seigneurie maritime - dans l'Occident médiéval ou encore le Japon féodal-, la tenure maritime, le territoire de pêche ou encore les TURFs (droits d'usage territoriaux en matière de pêche). Pour juger de la pertinence de ces différents termes, il faut d'abord définir la nature des espaces gérés et appropriés par les communautés littorales.

Espace aquatique, réalité mouvante et plurielle

Pour rendre compte de la diversité des relations entre les sociétés et le littoral et la mer, il semble nécessaire de s'intéresser non seulement aux espaces halieutiques mais à tous les espaces aquatiques, qu'ils soient maritimes, littoraux ou estuariens, structurés par les systèmes d'exploitation piscicoles, agricoles, pastoraux. De fait, l'objet de recherche pour un géographe est moins une activité ou un écosystème spécifique que les relations entre une société et son

environnement, c'est-à-dire les combinaisons multiples de ressources, techniques et acteurs qui s'expriment dans et par l'espace.

A cet égard, les relations entre les sociétés et la mer et le littoral sont particulièrement complexes et diversifiées du fait de la variété des écosystèmes littoraux -côtes sableuses, rocheuses, vasières, deltas, estuaire, récifs etc...-, de leurs ressources -à la fois terrestres et aquatiques, minérales, végétales et animales- et de leurs usages, -agricoles, halieutiques, sylvicoles et/ou pastoraux-. Les communautés littorales combinent le plus souvent les activités maritimes et terrestres et sont composées de "paysans-pêcheurs", comme l'avait souligné R. Firth dès 1946 dans un ouvrage, qui fait de nos jours référence en sciences sociales, intitulé: "Malay fishermen: their peasant economy". Certains auteurs pensent même que cette diversification des activités est à l'origine de l'adaptabilité des sociétés littorales (Smith, 1977; Panayotou, 1985; Ruddle et al, 1992; Cormier-Salem, 1992).

Dans les cas rares de sociétés composées de pêcheurs à plein temps, des liens multiples de réciprocité, échanges et alliances -en particulier matrimoniales pour avoir accès aux marchés et aux ressources- les attachent aux communautés voisines d'agriculteurs, éleveurs, artisans et commerçants.

La complexité des formes d'association entre activités et des articulations entre faits aquatiques et terrestres le long des littoraux oblige à avoir une approche globale et intersectorielle des systèmes d'exploitation et d'appropriation des ressources aquatiques. Il s'agit de comprendre en quoi les espaces aquatiques, entités spatiales structurées par les systèmes d'usages multiples des ressources aquatiques, et non pas seulement les systèmes de pêche, constituent des enjeux de rapports sociaux.

Le statut juridique des espaces aquatiques a fait l'objet de nombreuses publications anglo-saxonnes en anthropologie et écologie humaine à partir de la fin des années soixante en réaction à la théorie de la crise des communaux. Selon

cette théorie défendue en particulier par Gordon(1953) et Hardin(1968), la crise du secteur des pêches serait liée à la propriété commune de la ressource, le principe étant que "every's body property is nobody's property". Les travaux de recherche en sciences sociales montrent que l'accès libre aux ressources est l'exception (Me Cay et Acheson, 1987; Berkes et al, 1989; Cormier-Salem, sous presse). En outre, la méconnaissance des formes d'appropriation communautaire risque de conduire à la marginalisation des populations locales.

En Afrique de l'ouest, les travaux de Pliya au Bénin (1985), Verdeaux en Côte d'Ivoire (1986), Fay au Mali (1989) témoignent de l'ancienneté et de la diversité des formes d'appropriation des espaces aquatiques, de leur dynamique mais également des rapports de force qu'elles engendrent entre autorité locale coutumière et autorité nationale, et entre usagers. Tout comme dans les autres régions du monde, il faut souligner l'importance de la communauté rurale villageoise avec le conseil des sages ou des aînés du village pour garantir le respect de la coutume et le contrôle des droits d'usages sur les espaces aquatiques. Le contenu de ces droits varie entre et au sein des communautés littorales, allant de l'appropriation de fonds de pêche, l'usage exclusif de certaines ressources (les ressources sédentaires, comme les crustacés et les mollusques, sont plus faciles à maîtriser que les ressources migrantes, comme les espèces pélagiques), l'accès prioritaire aux débarcadères et aux marchés, la rétention du savoir et de l'information etc. Le savoir -qui concerne en particulier la localisation des fonds de pêches- et le savoir-faire des pêcheurs -qui passe par l'apprentissage du cadet auprès des aînés- sont un patrimoine familial. Ce patrimoine est réactualisé au fur et à mesure des besoins et des nouvelles contraintes; la reformulation permanente de la coutume, agréée par l'ensemble du groupe, rend les systèmes locaux de gestion de la ressource non seulement plus efficaces mais également mieux adaptés aux modifications de l'environnement, contrairement à la lourdeur administrative de la législation officielle ou au zonage clos et fixe des cadastres.

Appropriation des espaces aquatiques en Casamance

En Casamance (Cormier-Salem, 1992), la diversité des écosystèmes et des ressources aquatiques, des usages et des usagers (depuis les pêcheurs occasionnels jusqu'aux pêcheurs à plein temps, les pêcheurs continentaux, fluviaux et/ou maritimes, les résidents et les migrants, les autochtones et les allochtones) conduit à de multiples combinaisons "ressources-techniques-acteurs" à l'origine de pratiques de l'espace aquatique diversifiées, et souvent conflictuelles.

Pour montrer en quoi les espaces aquatiques sont des enjeux fonciers, on partira de la gestion "traditionnelles" des espaces aquatiques et donc de l'élaboration des "terroirs aquatiques" par les communautés de paysans-pêcheurs diola pour en arriver au développement de la pêche et des migrations maritimes, donc à l'élaboration de "territoire" de pêche ou "parcours maritimes".

les terroirs aquatiques de Casamance

Officiellement, au Sénégal (loi sur le Domaine national de 1964), toutes les terres, les eaux, les forêts appartiennent à l'État. Dans les faits, les régimes fonciers coutumiers sont encore en vigueur en Casamance et chaque communauté rurale dispose d'un terroir, nettement circonscrit, dont les limites ne sont pas matérialisées par des bornes mais néanmoins reconnues par tous et transmises dans la mémoire collective.

Les cartes des terroirs de la Casamance (cartes 1 et 2) font apparaître en négatif le dessin du fleuve Casamance et des multiples chenaux de marée, appelés localement *bolon*. Les cours d'eau servent en effet de limites aux terroirs, qu'ils comprennent uniquement des terres basses, zones humides en permanence ou saisonnièrement inondées, ou à la fois des terres basses et hautes, c'est-à-dire des bas-fonds inondables et des portions de plateau. Les terroirs amphibies (carte 1) aménagés dans la mangrove associent étroitement pêche, cueillette des huitres, récolte du sel et du bois et riziculture. Cette intrication des usages est manifeste dans le paysage, où la même parcelle est tantôt repiquée en riz, tantôt utilisée

pour la pisciculture extensive ou la récolte du sel, mais également dans le calendrier des activités puisqu'à la saison des pluies dominée par les travaux dans les rizières, succèdent les campagnes de pêche et de cueillette des produits aquatiques.

Dans les terroirs mixtes, aquatiques et terrestres, (carte 2) les systèmes d'exploitation sont plus diversifiés encore grâce aux ressources du plateau, essentiellement exploité -du moins jusqu'à une date récente- pour la récolte du vin de palme et la riziculture pluviale. Cependant, les espaces qui ont le plus de valeurs, à la fois du point de vue économique, social et culturel, sont les bas-fonds inondables, endigués, défrichés, aménagés en rizières au dépens de la mangrove au prix d'un travail accumulé sur plusieurs générations.

Ainsi, dans les terroirs amphibies comme dans les terroirs mixtes de mangrove et plateau, ce sont les espaces aquatiques qui concentrent le plus d'enjeux fonciers. La tradition orale en porte témoignage mais également des documents d'archives, la plupart des conflits entre communautés villageoises voisines portant sur la délimitation de ces mêmes espaces.

A l'intérieur des terroirs villageois, les modalités d'appropriation et d'accès aux ressources sont très variées et, schématiquement, l'emprise foncière décroît au fur et à mesure qu'on s'éloigne du village. D'amont en aval, c'est-à-dire, du village aux rives des *bolon*, au fleuve puis à la mer, se succèdent les parcelles de rizières, généralement de petite taille, qui jouxtent les concessions et sont appropriées individuellement par le chef de ménage; puis viennent les parcelles de plus grande taille, appropriées par le lignage ainsi que les bassins piscicoles, avec la grande digue extérieure appelée digue-mère, édifiée à la hauteur des plus grandes marées et construite par tous les hommes du lignage, voire du village. Les membres du groupe -lignage ou clan selon les communautés villageoises- y piègent le poisson au moyen de nasses et d'haveneaux, dont le produit leur revient exclusivement ou en priorité. Les membres des autres groupes du village,

hommes pour y lancer l'épervier, femmes et enfants pour ramasser les alevins, peuvent y avoir accès librement ou seulement après en avoir obtenu l'autorisation auprès du maître de la digue .

Les étrangers au village n'ont en principe jamais accès aux ressources des espaces aquatiques endigués, rizières, bassins piscicoles, *tann* ou étendues sursalées exploités pour le sel. En ce qui concerne les rives des *bolon* bordées de palétuviers, dont les racines portent de nombreuses huitres, l'accès est également réservé aux membres de la communauté villageoise. Dans certains villages, chaque quartier, correspondant à un lignage, a son propre débarcadère et ses propres lieux de cueillette et de transformation des huîtres. Par ailleurs, des lieux de pêche sont réservés à l'usage exclusif de certains lignages: ainsi, les hauts-fonds, exploités de façon plus ou moins permanente au moyen de barrages-palissades, ont fini par être considérés comme des parcelles d'eau au statut équivalent à celui d'une rizière, et donc appropriées par un lignage, voire même un pêcheur.

Les chenaux de marée, qui délimitent le terroir, sont gérés collectivement par la communauté villageoise qui en a l'usufruit. Les étrangers, venant des communautés villageoises voisines ou de plus loin, peuvent en exploiter les ressources, voire même installer un campement dans la mangrove, à condition d'en demander au préalable l'autorisation au représentant de la communauté.

La gestion communautaire du terroir aquatique est très souple, variable selon les usages et les usagers mais également les saisons: certaines zones sont mises en défens une partie de l'année ou plusieurs années consécutives pour assurer la préservation de la ressource. De même, il est interdit de cueillir les huîtres durant l'hivernage, saison supposée être celle de la reproduction de l'espèce³.

³ De telles mesures de protection, qui vont dans le sens d'une gestion "durable" de l'environnement par les communautés locales, se relèvent dans de nombreux autres pays (Berkes, 1987; Me Cay et Acheson, 1987; Carrier, 1987; Ruddle et al, 1992). Il ne faut cependant pas méconnaître les nombreux autres exemples de "mauvais" usages de la ressource, au risque de tomber dans une perception romantique des réponses locales. L'objet n'est pas de décerner de bons ou de mauvais points mais de comprendre la logique des acteurs qui sous-tend leurs pratiques, que ces pratiques soient ou non préjudiciables à leur environnement.

Vers le large, jusqu'à une date récente, le fleuve et la mer étaient considérées comme des milieux dangereux par les communautés de paysans-pêcheurs diola. Parmi les autres populations autochtones, en particulier Manding, Balant et Peul de Moyenne et Haute Casamance, les seuls espaces aquatiques exploités, les bas-fonds pour la riziculture et les marigots pour le piégeage occasionnel des poissons, occupaient une place marginale dans les systèmes agraires dominés par la culture du mil, l'élevage et le commerce.

Dynamique des espaces aquatiques et émergence de nouveaux territoires de pêche

Pourtant, les systèmes d'exploitation de Casamance ont été profondément modifiés en réponse au nouveau contexte politique, économique et démographique, révélé en particulier par l'exode rural massif des jeunes à partir des années cinquante. La dégradation de l'environnement, liée à la sécheresse à partir de la fin des années soixante, a contribué à amplifier et accélérer les processus. Les changements des systèmes d'exploitation se traduisent simultanément par le recul de l'usage de certaines ressources telles les rizières de mangrove, la revalorisation de ressources traditionnellement exploitées, telles huitres, sei et bois devenues de petites productions marchandes, enfin l'apparition de nouvelles formes d'exploitation des ressources aquatiques telles la pêche dans les *bolon* et le fleuve aux moyens de filets maillants et la pêche en mer.

En quelques années, des paysans-pêcheurs diola, des cultivateurs de mil manding ou même des éleveurs peul sont devenus des pêcheurs maritimes à plein temps. La diffusion de nouveaux engins de pêche, l'introduction de grandes pirogues de mer motorisées, l'apprentissage de techniques de navigation par l'intermédiaire de pêcheurs migrants du Nord du Sénégal (en particulier Toucouleur, Wolof, Lébou et Niominka), la mise en place de nouvelles filières du poisson ont contribué à attirer vers les activités halieutiques les populations autochtones en quête d'alternatives à la crise agricole. Le développement multiforme de la pêche

s'est en particulier traduit par une extension des aires de pêche au delà du terroir villageois, au delà même des eaux intérieures jusqu'en mer.

Ainsi, dans la communauté villageoise de Tionk-Essyl, (Carte 3: Extension de l'aire de pêche de Tionk-Essyl), jusqu'aux années 1940, les campagnes de pêche à bord de petites pirogues à rame ou à voile, sont limitées aux eaux intérieures du terroir villageois. L'introduction de nouvelles techniques de capture -épervier, filet maillant, senne- et surtout l'acquisition de moteurs conduisent à l'allongement et à l'extension spatiale des campagnes de pêche. A la fin des années 1960, les principaux lieux de campements se situent autour de Ziguinchor, Baganga et Goudomp en Moyenne Casamance puis, à partir de l'essor de la pêcherie de crevette dans cette zone, qui gêne la pêche au filet dérivant, les pêcheurs se dirigent vers les îles (Niomoune, Hilol) et les sites estuariens de la Basse Casamance. En 1978, les pêcheurs du quartier Batine de Tionk-Essyl créent un campement à Diogué, à l'immédiate embouchure de la Casamance, osant ainsi s'aventurer dans l'océan pour pêcher vers le sud à Niikine, Diembering et Cap Skiring et vers le nord jusqu'à la pointe de Salindaye. Avec le déficit persistant des pluies et les multiples soutiens au développement de la pêche maritime en Casamance, les paysans-pêcheurs sont de plus en plus nombreux à se spécialiser dans la pêche et, en 1980, une unité de pêche part en campagne en Guinée Bissau. Depuis, chaque année, un nombre croissant de pêcheurs des villages de Casamance font des migrations lointaines de plus de neuf mois vers la Guinée Bissau et la Guinée Conakry.

L'événement majeur à souligner est tout autant la conversion de communautés d'agriculteurs et d'éleveurs à la pêche que la mise en place de migrations maritimes, de plusieurs mois, sur de longues distances de la part de communautés de paysans-pêcheurs. L'un et l'autre phénomènes traduisent un nouveau rapport aux espaces aquatiques. C'est ainsi que les communautés de Moyenne Casamance revendiquent désormais le contrôle de l'accès aux eaux riveraines du fleuve Casamance riches en crevette, considérées comme le prolongement *de leur terroir villageois; de même, les communautés de Basse Casamance non seulement dépendent, parfois violemment, leur terroir*

aquatique contre toute ingérence étrangère mais, de plus, entendent se réserver l'usage prioritaire, si ce n'est exclusif, des eaux littorales marines, considérées comme faisant partie de leur "territoire" de pêche (Cormier-Salem, 1993).

Pour comprendre l'importance -nouvelle pour les communautés de Moyenne Casamance ou accrue pour les communautés de Basse Casamance- des espaces aquatiques, il faut souligner à quel point les modifications ont été rapides et profondes. A partir de la fin des années 1970, les campements de pêche ont été multipliés et étendus, attirant chaque année de nouveaux migrants, pêcheurs, transformateurs et commerçants de poisson, originaires de Casamance, des autres régions du Sénégal ou même des autres pays ouest-africains (Guinée, Ghana, Cameroun etc.)

Ainsi à Cap Skiring, la plage fréquentée seulement par deux unités de pêcheurs lébou jusqu'en 1965, compte vingt ans après plus de 100 unités de pêche originaires de toutes les régions côtières du Sénégal. Outre les pêcheurs, leurs épouses qui sèchent le poisson et les enfants en bas-âge, un campement de fumeurs guinéens s'est développé à partir de 1985. Au total, en 1987, la plage concentre environ un millier de migrants "allochtones", limités dans leur expansion par les complexes hôteliers et les activités touristiques et commerciales qui ne cessent elles aussi de s'étendre.

A Kafountine, sur le littoral nord de la Casamance, la plage quasi-vierge jusqu'aux années 1970, accueille de nos jours plus de 200 unités de pêche, au total plus de 1650 personnes en pleine saison, c'est-à-dire entre Janvier et mai.

En Moyenne Casamance, l'exploitation de la crevette, développée à partir des années 1960, attire un nombre croissant de Toucouleur, originaires de la vallée du Sénégal, qui tendent à s'installer définitivement en Casamance compte tenu de la situation très dégradée de leur région d'origine (Carte 4: Importance des pêcheurs en Casamance).

Or, les richesses, en particulier halieutiques, de la Casamance ont attiré un nombre croissant d'exploitants, au moment même où les conditions de l'environnement se dégradait du fait, de la péjoration climatique: l'augmentation de la salinité des sols et des eaux a entraîné un appauvrissement de la chaîne trophique; globalement, les espèces du fleuve Casamance sont devenues moins

nombreuses, moins variées et plus petites. Cette pression sur le capital halieutique a fait du contrôle de l'espace aquatique un enjeu politique, économique et social majeur et explique les tensions entre communautés.

La tendance des communautés locales à réaffirmer et même étendre leurs droits "coutumiers" sur des milieux qui, jusqu'à présent, ne faisaient pas partie de leur terroir, ou du moins occupaient une place marginale, n'est pas propre à la Casamance, même si, dans cette région, cette question a pris une ampleur particulière en raison des revendications indépendantistes. L'appropriation des espaces aquatiques est à l'origine de multiples conflits, analysés par Verdeaux en Côte d'Ivoire (1989), Jul-Larsen au Congo (1993), S. Bouju en Guinée (1993).

Il nous semble cependant que tous les espaces aquatiques n'ont pas le même statut juridique. D'après les recherches empiriques en Casamance et en Guinée et un inventaire bibliographique sur le sujet, deux types de constructions spatiales, expressions spécifiques de pratiques, représentations et appropriation du littoral et de la mer, peuvent être distingués: le terroir aquatique et le parcours maritime.

Terroirs aquatiques et parcours maritimes, deux modalités d'appropriation des espaces aquatiques

Les processus de territorialisation chez les communautés littorales sont très variées, ne serait-ce que parce que les espaces aquatiques sont hétérogènes. Les lagunes, deltas, estuaires, récifs et mangrove sont des espaces clos ou semi-ouverts, constitués de plans d'eau continus, contigus; l'océan est un vaste volume fluide, mouvant, instable. Les premiers prolongent les terroirs fonciers, constituent des "terroirs aquatiques", espaces délimités, appropriés, contrôlés par une communauté et gérés collectivement. Le second, par nature non maîtrisable, est un espace à conquérir, aux frontières mobiles et ouvertes, aux limites perméables et sans cesse repoussées vers le large. Il n'en demeure pas moins que

les communautés de marins-pecheurs ont des territoires de peche -"fishing territories"(Durrenberger et Palsson, 1987)-, des tenures maritimes -"sea tenure" (Sudo, 1984)-, des droits d'usages territoriaux -"Territorial Use Rights in fishery"ou TUR'f (Pollnac, 1984)-. Après avoir discuté de la pertinence de ces termes et opposé les terroirs aquatiques des paysans-pêcheurs aux territoires des marins-pêcheurs, il sera fait une analyse plus nuancée et dynamique des rapports entre les sociétés littorales et leur espace, à travers notamment l'exemple de l'appropriation des espaces halieutiques dans les îles de Los en Guinée Conakry.

Les terroirs aquatiques des paysans-pêcheurs

Le terme de terroir est utilisé dans diverses acceptions. D'aucuns lui préfèrent le terme de finage. Néanmoins, la notion de terroir, utilisée dans les études sur les systèmes agraires en Afrique, paraît le mieux exprimer la complexité des liens qui unissent les communautés rurales africaines à leur espace. Ainsi, d'après Sautter et Péliissier (1964), le terroir est une "portion de territoire appropriée, aménagée et utilisée par le groupe qui y réside et en tire ses moyens d'existence". Cette définition s'applique en priorité "à l'ensemble des terres exploitées une certaine année, par des cultivateurs d'une communauté", c'est-à-dire au terroir d'utilisation (Gallais, 1967). Néanmoins, le terroir comprend également des portions de territoire non aménagées, globalement entendues sous le terme de brousse, comprenant forêts, savanes, bas-fonds, cours d'eau. Ces espaces, utilisés pour la chasse, la cueillette, la pêche, sont souvent perçus comme des réserves foncières. Situés aux confins du terroir, ils cristallisent de nombreux conflits fonciers, surtout dans le contexte actuel de pression démographique.

Ainsi, Gallais (1967: 234) définit le terroir foncier comme "l'ensemble des surfaces, sur lesquelles, à titre individuel, familial ou lignager, les membres du groupe disposent d'un droit opposable au moins dans certaines circonstances, à son utilisateur extérieur au village ou à la communauté". En s'inspirant de ces différentes définitions, dans le cas de terroir exclusivement ou prioritairement

constitué d'espaces aquatiques, il n'a pas paru abusif de parler de "terroirs aquatiques", même si ces termes peuvent paraître antinomiques.

Dans l'exemple de la Casamance, les terroirs des communautés villageoises installées au coeur de la mangrove apparaissent bien comme des terroirs aquatiques ou amphibies, seulement accessibles en pirogue. En hivernage, le paysage est noyé sous l'eau, eau douce des rizières endiguées, eau saumâtre des canaux des bassins piscicoles et des *bolon*; seules les digues en boue renforcées de coquilles d'huître, permettent l'accès aux concessions. Toute l'année, les petites pirogues à rame sont l'indispensable moyen de transport et d'échange de produits avec les communautés des terroirs de plateau.

Ce même type de terroir amphibie se retrouve dans tous les pays des Rivières du Sud, du Sénégal à la Sierra Leone, où les communautés de paysans-pêcheurs -Diola, Nalou, Balant, Mancagne, Baga-, tirent leurs moyens d'existence de l'usage multiple des ressources de la mangrove, et ont élaboré des systèmes de gestion et d'appropriation communautaire de leurs espaces.

En dehors des zones de mangrove, de tels terroirs amphibies trouvent de remarquables illustrations dans le delta intérieur du Niger (Fay, 1989), mais aussi, en dehors de l'Afrique de l'Ouest, dans les deltas de l'Asie du Sud-est (Ruddle et al, 1989 et 1992), les marais des embouchures du Tigre et de l'Euphrate (Nadjmabadi, 1992), les deltas et lacs d'Amérique latine (Levieil et Orlove, 1990). Il n'est pas besoin de multiplier les références sur ce sujet. Sans utiliser le terme de "terroir"- qui n'a d'ailleurs pas d'équivalent en anglais-, ces études mettent en évidence les liens étroits entre l'agriculture et la pêche, voire l'élevage -comme chez les communautés littorales d'Oman, combinant pêche, élevage de chameaux et de chèvres et plantation de dattier (Lancaster, 1992)-. Cette intrication se révèle dans le paysage, le calendrier des activités, les rapports de production et les systèmes de tenure, semblables ou/et en continuité sur la terre et les eaux riveraines.

Le long du littoral des pays du Golfe de Guinée, outre les terroirs lagunaires et lacustres de Côte d'Ivoire, Nigeria etc., les terroirs aquatiques les plus originaux -et les plus réputés- sont sans doute ceux élaborés par les Toffinou ou "gens de l'eau" du Bas-Dahomey et peuvent être considérés comme des terroirs halieutiques⁴. Les communautés des villages lacustres, tel Ganvié, se consacrent exclusivement à l'exploitation des ressources halieutiques, vivant dans des habitats sur pilotis, se déplaçant en pirogue, exploitant les "acadja" parcs de branchage servant de frayères au poisson. Ces communautés avaient "traditionnellement" une remarquable gestion collective des ressources halieutiques, fondée en particulier sur le culte des divinités vaudou (Pliya, 1985).

Les territoires des marins-pêcheurs ou parcours maritimes

Contrairement aux communautés de paysans-pêcheurs sédentaires, exploitant, contrôlant, défendant toutes les ressources de leur terroir aux frontières déterminées, les communautés de marins-pêcheurs sont des migrants, toujours en quête de nouveaux espaces et du contrôle de l'accès à de nouveaux sites de pêche, débarcadères et marchés. Cette stratégie offensive, extensive, qui pourrait faire des marins-pêcheurs des prédateurs, est pourtant davantage l'expression d'un esprit d'audace et d'aventure. De fait, la découverte de sites de pêche est moins liée à l'épuisement -relatif- des anciens sites que l'appel du large, et aussi la possibilité d'effectuer de meilleures prises.

Les territoires de pêche selon Pollnac (1984) ont des frontières plus ou moins bien définies, plus ou moins perméables, plus ou moins extensibles, plus ou moins exclusives. Il n'est pas question ici de faire l'analyse des multiples déterminants -bio-écologiques, techniques, économiques, culturels et sociaux-, qui les définissent mais plutôt de souligner leur spécificité par rapport au terroir et de

⁴ Les espaces halieutiques des récifs et lagons du Pacifique (Sudo, 1984; Ruddle et Akimichi, 1984) sont à notre sens également des "terroirs halieutiques". Cette notion est préférée à celle de "tenure maritime" car le concept de tenure est trop strictement juridique et le qualificatif maritime est inapproprié, les communautés exploitant en priorité les eaux du lagon, ne se risquant pas, pour la plupart d'entre elles, à pêcher en mer au delà de la barrière récifale.

s'interroger sur la terminologie la plus adéquate pour désigner ces espaces tout en profondeur et mobilité, dans lesquels les marins-pêcheurs s'identifient.

Les territoires des marins-pêcheurs migrants sont des espaces discontinus, qui se laissent mal enfermer dans nos découpages géométriques en plans d'eau, zones ou surfaces délimitées et fixes. Ce sont davantage des itinéraires, qui se recourent et se croisent selon les axes définis par les marins. L'intégration aux réseaux de distribution du poisson, l'accès au crédit pour acquérir les moyens de production sont des formes d'appropriation de la ressource tout aussi importantes que le contrôle des lieux de pêche, ou la connaissance des hauts-fonds et des brisants. Les territoires sont des réseaux, tout à la fois spatiaux et sociaux, articulés autour de noeuds ou sites stratégiques tel le campement de pêche ou le village, le débarcadère, l'aire de transformation des captures (fumage, séchage), le marché, les lieux de pêche. Ces espaces errants, réticulaires -pour reprendre les termes de Bonnemaison (1991), contrôlés par les marins-pêcheurs s'apparentent aux territoires des pasteurs nomades et c'est pourquoi ils peuvent être désignés comme des parcours⁵.

Il faut noter que ces parcours ne sont pas seulement structurés par des activités halieutiques mais également les activités de navigation, transport et commerce, voire contrebande, tels les parcours maritimes des communautés niominka qui s'étendent des îles du Saloum jusqu'aux îles Bijagos et, de nos jours, jusqu'en Guinée Conakry. Ces parcours sont tout à la fois maritimes et littoraux: outre le cabotage et la pêche le long des littoraux, les Niominka de longue date ont utilisé le dense réseau de chenaux de marée des mangroves comme voies de communication entre le Saloum et le Rio Cacheu et sont les premiers migrants à avoir exploité les ressources halieutiques des *bolon* de la Casamance.

De nombreuses critiques et exceptions peuvent être exprimées à l'encontre de la distinction entre le terroir aquatique des paysans-pêcheurs et le parcours

⁵ sur la suggestion d'un auditeur du séminaire.

maritime des pêcheurs migrants. Ces deux types de construction spatiale ont valeurs de modèle. L'analyse des processus de territorialisation au sein des communautés littorales mais aussi au sein des sociétés de chasseurs, cueilleurs et éleveurs pasteurs nomades devrait permettre d'en tester la pertinence.

Dynamique et complexité des enjeux

Dans les faits, en particulier en Afrique de l'ouest, les terroirs aquatiques ne sont ni figés, ni délimités une fois pour toute, ni le fait de communautés sédentaires. La dynamique des terroirs aquatiques et des systèmes d'exploitation de la Casamance en fournit une bonne illustration. Les migrants se comptent aussi bien parmi les communautés autochtones qu'allochtones, parmi les paysans-pêcheurs, qui effectuent par exemple des campagnes de pêche au barrages-palissades dans les eaux intérieures, que les pêcheurs maritimes.

Les parcours des marins-pêcheurs s'inscrivent bien souvent en continuité avec le terroir des paysans-pêcheurs. Il existe toute une gradation du pêcheur occasionnel au pêcheur à plein temps et le plus souvent la spécialisation dans la pêche est le fait de certains membres de la famille, en particulier les jeunes adultes masculins. On est en droit de s'interroger sur les conséquences à long terme de cette spécialisation dans les activités maritimes de la part de certains jeunes ruraux. En Casamance, l'imitation du modèle des marins-pêcheurs migrants wolof, qui s'exprime dans l'organisation des rapports de production au sein de l'unité de pêche, la conversion à l'Islam ou encore la consommation de thé maure, ne risque-t-elle pas de conduire à une rupture avec le terroir des ancêtres, à une remise en cause de la coutume ? Ou cette spécialisation n'est-t-elle pas au contraire significative de la dynamique des structures agraires et de l'adaptabilité des stratégies paysannes ? De fait, la diversification des activités et le développement des migrations -rurales comme urbaines- tendent à une nouvelle répartition des tâches au sein de la famille en fonction du genre et de la classe d'âge et sont une des conditions de la reproduction des systèmes agraires et

du maintien du terroir des ancêtres. Dans la plupart des cas, les migrants reconstituent dans les campements de pêche -comme les jeunes filles diola à Dakar- leurs réseaux de sociabilité, réaffirmant avec force leur conscience d'appartenir à un groupe

Cette articulation sociale et spatiale du terroir des paysans-pêcheurs avec le parcours des marins-pêcheurs est également illustrée dans les îles de Los en Guinée maritime (Carte 5: Zonation des espaces halieutiques des îles de Los). Chaque communauté villageoise des îles a un terroir dont la délimitation suit la ligne de côte, de telle sorte que l'on est en droit de parler de "terroir insulaire", comparable à celui des pêcheurs de homard des îles de la Province du Maine -appelé "perimeter-defended area" par Acheson (1987)- ou des agriculteurs-pêcheurs des îles coralliennes du Pacifique -appelé "corporate-estate" par Ruddle, Hviding et Johannes (1992, 150-151) et défini comme : "a territory held jointly by a kinship-based group and embracing a connected range of terrestrial and marine resource zones"-.

Le terroir insulaire de chaque communauté villageoise comprend des espaces "agro-sylvo-pastoralo-halieutiques", associant riziculture pluviale, culture du manioc et de divers légumes, plantations d'arbres fruitiers, élevage de cochon et de volailles, et enfin pêche en mer. Les plages, qui servent de débarcadères aux pirogues, les plans d'eau naturels constitués par les anfractuosités de la côte rocheuse ainsi que les *roffe*, plans d'eau artificiels aménagés au moyen de grosses pierres qui servent de barrages et qui permettent de piéger les alevins, dépendent de chaque communauté villageoise. Les modalités d'accès et de partage de la ressource entre les membres de la communauté sont variables. Ainsi, les *roffe* sont édifiés, exploités et appropriés par les femmes, le plus souvent l'épouse du chef de lignage.

Les trois îles de Los, -Kassa, Tamara et Roume-, disposées en arc de cercle, isolent et protègent un plan d'eau intérieur, appelé *benki* ou chenal et dont l'accès est contrôlé par l'ensemble des insulaires.

Vers le large, l'espace océanique contrôlé par les marins-pêcheurs est un territoire itinérant ou parcours maritime fait d'un carroyage d'axes d'alignement. Ces axes dessinés mentalement par les marins-pêcheurs sont tirés depuis la pirogue entre les différents amers et le mouillage. La pirogue, plus précisément la poupe, est le point de référence fixe, tandis que les amers, points remarquables sur la terre qui servent de repères -phare, colline, dessin de la côte, pointe de l'île- changent de localisation en fonction du cap de la pirogue. Les mouillages sont déterminés en fonction des courants maritimes, de la couleur de l'eau, des clapotis à la surface de l'eau etc.. La distance entre l'embarcadère et le site de pêche est évaluée en heures de pirogue ou en litres de carburant consommés.

Les parcours maritimes ne cessent de s'étendre et de se "densifier" compte tenu des nouveaux moyens de production -moteur et glacière-, de la diversification des techniques de capture et des espèces-cibles (Bouju, 1993), de l'ouverture de nouveaux marchés -par exemple l'Asie pour les ailerons de requins et l'Europe pour les dorades-, de l'augmentation du nombre de pêcheurs de diverses origines. Cette dynamique est à l'origine de conflits qui traversent les divisions entre paysans-pêcheurs et marins-pêcheurs, autochtones et allochtones. La défense des territoires par les communautés littorales, depuis le terroir jusqu'au parcours, est une illustration des enjeux complexes dont les espaces littoraux et maritimes font l'objet, en particulier les enjeux fonciers halieutiques.

Conclusion

Les enjeux fonciers aquatiques, longtemps méconnus, ne sont pas nouveaux mais ont pris une ampleur croissante face à la crise des systèmes agraires, liés en particulier à la croissance démographique, les modifications des conditions

biogéographiques, la pression foncière sur les terres traditionnellement cultivées. La mise en valeur des espaces aquatiques, bien souvent considérés comme marginaux, ne se résout pas à une stratégie défensive d'adaptation aux contraintes de l'environnement mais est également une stratégie offensive de contrôle de nouveaux territoires, d'ouverture de nouveaux marchés, d'intégration à de nouveaux réseaux sociaux. Les migrations maritimes, l'exploitation des ressources des écosystèmes aquatiques amphibies et continentaux, la culture maraîchère dans les bas-fonds, tiennent une place essentielle dans les systèmes de production des ruraux, et sont bien souvent les principale sources de protéines et de revenus monétaires.

L'importance croissante des littoraux et en particulier la pression -supposée ou réelle- sur le capital halieutique, sont à l'origine de multiples tensions et conflits au sein des communautés littorales et entre les acteurs locaux et étrangers -du pêcheur migrant aux représentants des organismes internationaux en passant par les promoteurs touristiques-

La définition de la nature et du statut des espaces aquatiques est un enjeu majeur à resituer dans le débat sur la gestion des ressources renouvelables communes. Les spécialistes des sciences sociales s'accordent à reconnaître, dans la majorité des régions du monde, des formes d'appropriation communautaire des espaces aquatiques. En revanche, la diversité des termes employés pour désigner ces espaces appropriés n'a d'égale que la variété et la complexité des modalités d'appropriation. Emprunter un terme agraire -voire pour certains agronomique-, le terroir, et un terme pastoral, le parcours, pour désigner les territoires élaborés par les communautés littorales ouest -africaines n'est pas un simple jeu de mots mais permet de saisir au plus près ces espaces, entre terre et mer, structurés par des systèmes d'usage multiple, gérés par des communautés rurales dont les stratégies sont variables selon les contextes et les échelles spatio-temporelles.

Le terroir aquatique et le parcours maritime recouvrent les oppositions entre eaux intérieures ou amphibies et eaux marines, pêche continentale et pêche

maritime, société de paysans-pêcheurs sédentaires et société de marins-pêcheurs migrants. Au regard de la réalité, il paraît cependant nécessaire de nuancer cette opposition, en montrant la diversité des terroirs aquatiques -maritime, halieutique, insulaire, amphibie selon le déterminant majeur de l'espace étudié- et leur dynamique et en soulignant que le terroir aquatique comme le parcours maritime sont des territoires, autrement dit, le lieu de coïncidence entre une collectivité et une portion d'espace, des *res communes* par opposition aux *res nullius*, pillés par tous, objets d'aucune régulation ou représentation identitaire.

Références bibliographiques cités dans le texte

ACHESON, James M., 1987, The lobster fiefs revisited : economic and ecological effects of territoriality in Maine lobster fishing, 37-65, in B. McCay, and J. M. Acheson, eds, The question of the commons: the culture and ecology of communal resources, University of Arizona Press, Tucson, Arizona, 440.

BERKES, F., 1987, Common property resource management and Cree Indian fisheries in Sub-Arctic Canada, 66-91, in B. McCay, and J. M. Acheson, eds, Question of the Commons, Tucson, University of Arizona press,

BERKES, F., FEENY, D., Mc CAY, B., ACHESON, J. M., 1989, The benefits of the commons, Nature, vol. 340,13 july, 91-93.

BONNEMAISON, J., 1991, Lieux et routes en Mélanésie, 315-318, in Ch. Mullon, ed, Séminfor 4 : Le transfert d'échelle, Quatrième séminaire informatique de l'Orstom, Centre de Brest, du 11 au 13 sept 1990, ORSTOM, Coll. Sém., 518 p.

BOUJU, Stéphane, sous presse, Approche anthropologique et historique du phénomène migratoire dans l'activité de pêche en Guinée, Contribution au séminaire sur les pêches piroguières ouest-africaines, Bergen, 25-28 août 1993.

CARRIER, James G., 1987, Marine tenure and conservation in Papua New Guinea : problems in interprétation, 142-167, in B. McCay, and J. M. Acheson, eds, The question of the commons: the culture and ecology of communal resources, University of Arizona Press, Tucson, Arizona, 440.

CHAUVEAU, J.P., 1991, La pêche artisanale et les ressources naturelles renouvelables, 109-115, in E. Le Bris, E. Le Roy, P. Mathieu, eds, L'appropriation de la terre en Afrique. Manuel d'analyse, de décision et de gestion foncières, Paris, Karthala, 359 p.

CORMIER-SALEM, M.C., 1992, Gestion et évolution des espaces aquatiques : la Casamance, Paris, ORSTOM, coll. Etudes et Thèses, 584 p.

CORMIER-SALEM, M.C., sous presse, Paysans-pêcheurs du terroir et marins-pêcheurs du parcours. Les géographes et l'espace aquatique, soumis à publication à la revue *L'espace géographique*, 23 pp.

DI MEO, Guy, 1991, De l'espace subjectif à l'espace objectif: l'itinéraire du labyrinthe, *L'espace Géographique*, 1990-91, n°4, 359-373.

DURAND, J.R., VERDEAUX, F., 1989, Pêches artisanales et élevages aquatiques: complémentarités supposées et conflits potentiels, ORSTOM-IFREMER, La recherche face à la pêche artisanale, 367-380.

DURRENBERGER, E. Paul, PALSSON, Gisli, 1987, Ownership at sea : fishing territories and access to sea resources, *American Ethnologist*, 14, 508-522.

FAY, C., 1989, La production de pêche dans le delta central du Niger (Mali): Systèmes de perception et d'appropriation des territoires, Montpellier, La recherche face à la pêche artisanale, n°3, 1057-1070.

FAY, Claude, 1989, Sacrifices, prix du sang, <<eau du maître>>: fondation des territoires de pêche dans le delta central du Niger (Mali), *Cah.ORSTOM Sci. Hum.*, , 25, (1-2), 1989, 159-176.

FIRTH, R., 1946, Malay fishermen : their peasant economy, Londres, Kegan, Trench and Trubner, 349 p.

GALLAIS, J., 1967, Le delta intérieur du Niger. Etude de géographie régionale, Dakar, IFAN, 3 vol., 780 p.

HANNESSON, R., ANDERSON, L.G., 1981, Editorial introduction to: on land rent of fishing grounds, *Fish. Econ. Newsletter*, 12, V-IX.

JUL-LARSEN, Eyolf, sous presse, The Micro-state of the Popo in Pointe-Noire, Contribution au séminaire sur les pêches piroguières ouest-africaines, Bergen, 25-28 août 1993.

LANCASTER, William, LANCASTER, Fidelity, 1992, Tribe, community and the concept of access to resources: territorial behaviour in south-east Ja'alan, 343-363, in Michael J. Casimir and Aparna Rao, ed, *Mobility and territoriality: social and spatial boundaries among foragers, fishers, pastoralists*, Berg Publishers, Providence (USA), 404 p.

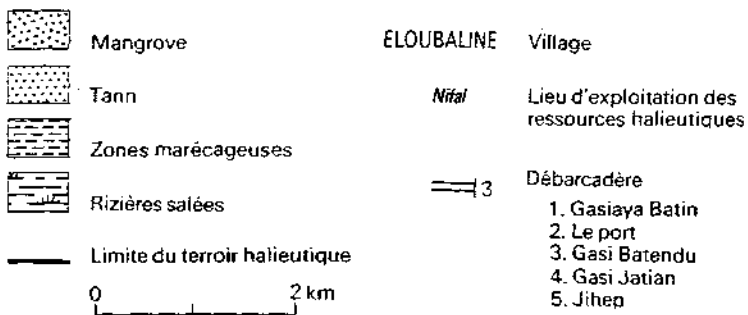
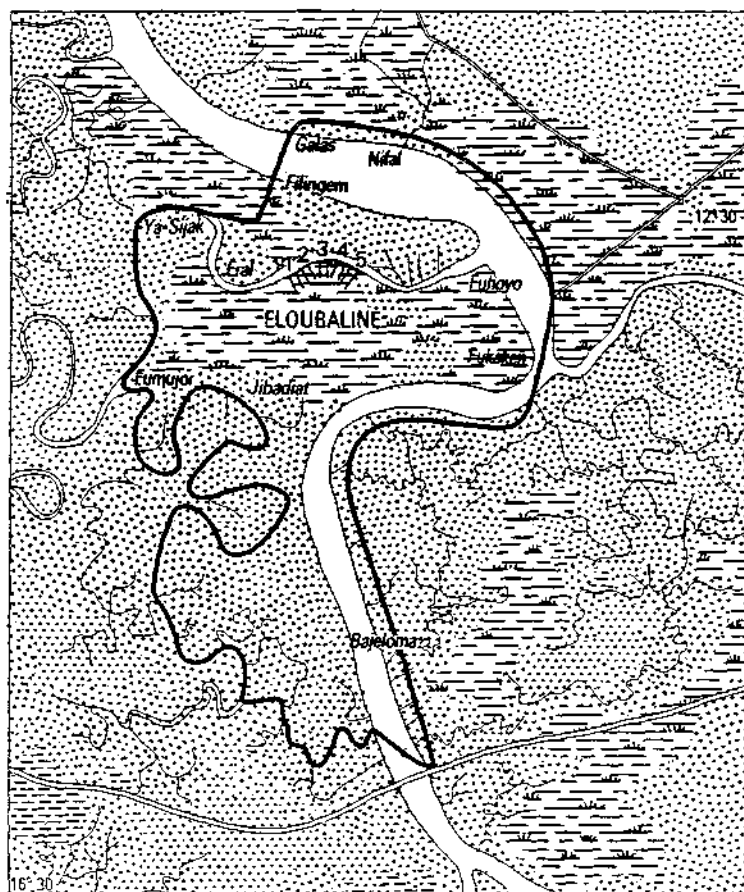
LEVIEIL, Dominique P., ORLOVE, Benjamin, 1990, Local control of aquatic resources : community and ecology in Lake Titicaca, Peru, *American Anthropologist*, vol. 92 (2), june 1990, 362-382.

Mc CAY, B., ACHESON, J.M. (eds), 1987, The question of the commons: the culture and ecology of communal resources, University of Arizona Press, Tucson, Arizona, 440.

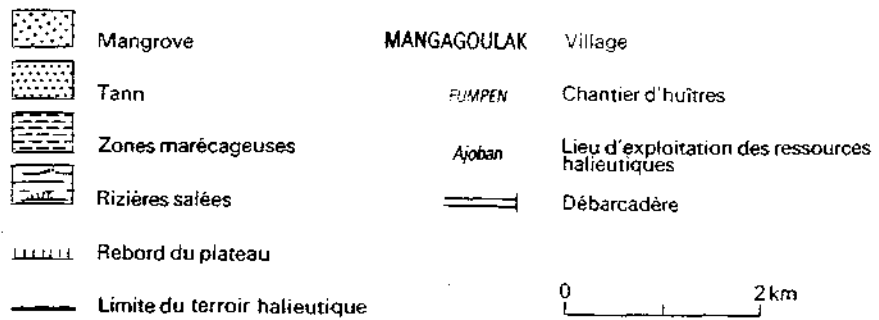
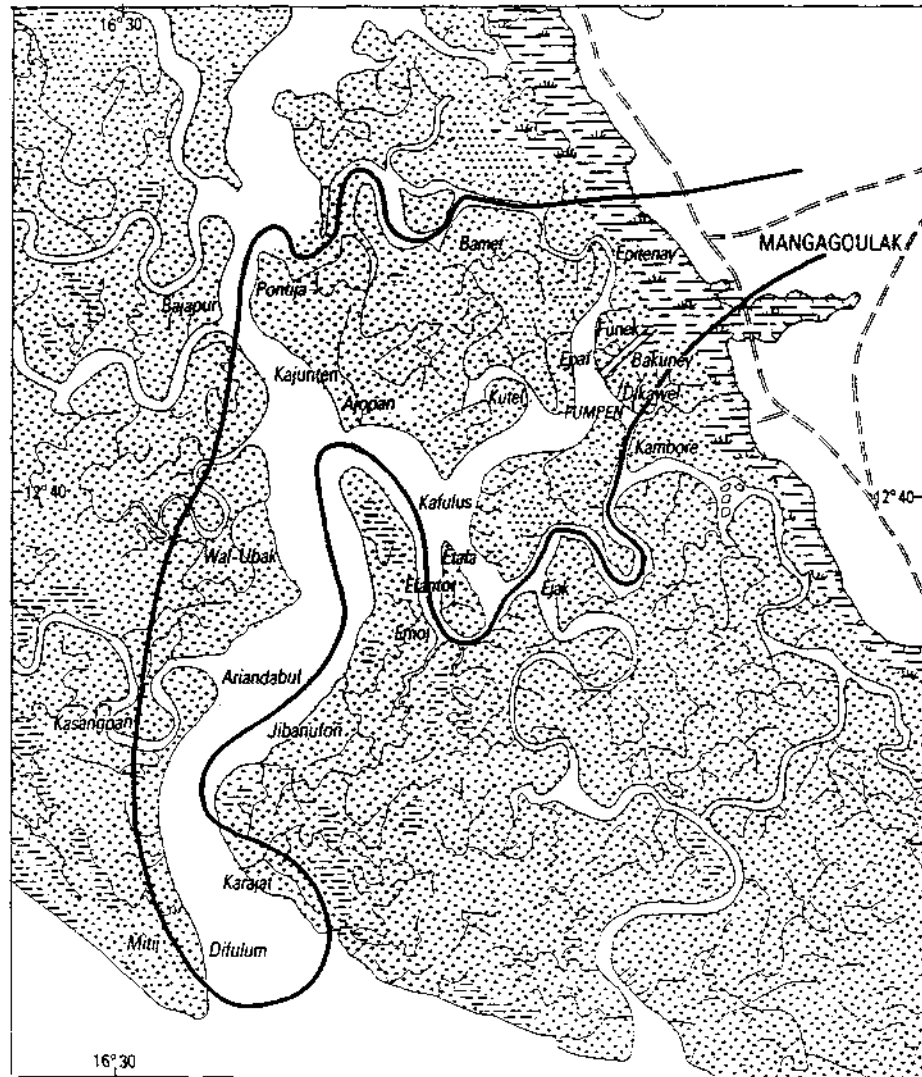
NADJMABADI, S., 1992, "The sea belongs to God, the land belongs to us": resource management in a multi-resource community in the Persian Gulf, 329-342, in Michael J. Casimir and Aparna Rao, ed, *Mobility and territoriality: social and spatial boundaries among foragers, fishers, pastoralists*, Berg Publishers, Providence (USA), 404 p.

- PANAYOTOU, T., 1985, Small-scale fisheries in Asia : Socioeconomic analysis and policy, International Development Research Cent., Ottawa, Ont. (Canada), no. 229e, 283 p.
- PLIYA, J., 1985, Protection du milieu et législation traditionnelle de protection en Afrique Ouest, Communication au colloque de Cotonou, déc. 1985, 10 p.
- POLLNAC, R. B., 1984, Investigating territorial use rights among fishermen, 285-300, in Kenneth Ruddle and T. Akimichi, eds, Maritime institutions in the Western Pacific, Senri Ethnological Studies, n°17, Osaka, National Museum of Ethnology.
- REVERET, J.P., 1991, La pratique des pêches. Comment gérer une ressource renouvelable, Paris, Harmattan, coll. Environnement, 198.
- RUDDLE, Kenneth, AKIMICHI, Tomoya, eds, 1984, Maritime institutions in the Western Pacific, Senri Ethnological Studies, n°17, Osaka, National Museum of Ethnology, 333.
- RUDDLE, K., HVIDING, E., JOHANNES, R.E., 1992, Marine resources management in the context of customary tenure, Marine Resource Economics, vol. 7, 249-273.
- SAUTTER, G., 1973, Recherches en cours sur les villes d'Afrique Noire. Thèmes et problèmes. Point de vue d'un géographe, Cah. Etudes Africaines, vol.XIII, n°51, 405-416.
- SAUTTER, G., PELISSIER, P., 1964, Pour un atlas des terroirs africains. Structure type d'une étude de terroir, L'Homme, janv.-avril 1964, IV, 56-72.
- SMITH, M. E., ed, 1977, Those who live from the sea : a study in maritime anthropology, Saint-Paul, West Publishing Co.
- SUDO, Ken-Ichi, 1984, Social organization and sea tenure in Micronesia, 203-230, in Kenneth Ruddle and T. Akimichi, eds, Maritime institutions in the Western Pacific, Senri Ethnological Studies, n°17, Osaka, National Museum of Ethnology, 333.
- VERDEAUX, F., 1986, Du pouvoir des génies au savoir scientifique. Les métamorphoses de la lagune Ebrié (Côte d'Ivoire), Cahiers d'Etudes Africaines, 101-102, XXVI-1-2, 145-171.
- VERDEAUX, F., 1992, Société de pêcheurs et environnement: savoirs et appropriation halieutique du milieu, Afrique Contemporaine, n°161 (spécial), L'environnement en Afrique, 125-144.

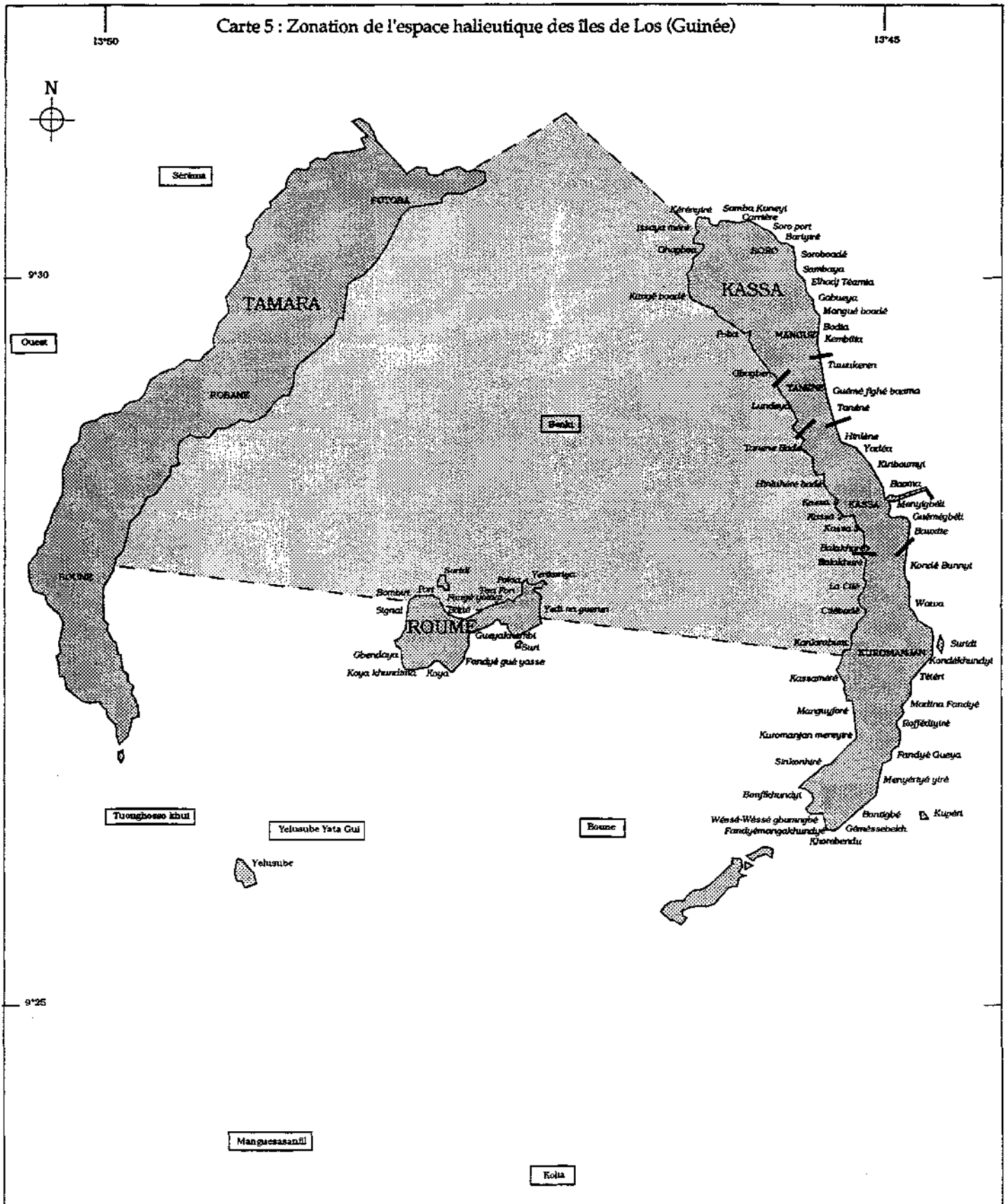
Carte 1: Un terroir amphibie de Casamance, Eloubaline



Carte 2 : Un terroir aquatique mixte de Casamance, Mangagoulak



Carte 5 : Zonation de l'espace halieutique des îles de Los (Guinée)



ROUME nom de l'île
KUROMANJAN débarcadère de pêche
Sinkorohé lieu de pêche (roffe) / terroir villageois
 ——— Limite de terroir
 [Kolia] localisation approximative et nom des zones de pêche